



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

PROCES VERBAL SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2022

Ordre du Jour de la Séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation du P.V. de la séance précédente
3. Bureau de Tabac : Sollicitation de Mme RANDU pour l'obtention de la gratuité de loyer d'un mois suite aux travaux de rénovation du bureau de tabac.
4. Aménagement de la traversée du bourg
 - Avenant n°01, au marché du 05/07/2021
 - a. Déplacement compteur de gaz
5. Point tarif de l'énergie
6. Locations: Facturation électricité
 - a. Club House tout au long de l'année
 - b. Salle des fêtes tout au long de l'année
7. Délibération pour locations tables et bancs
8. Attribution logement Mme GARCIA (Ancienne Gendarmerie)
9. Point financier marché festif du mois d'août pour attribution subvention si nécessaire
10. Questions diverses :
 - a. Retour rencontre avec le président de la cantine
 - b. Formation informatique à destination des aînés
 - c. Mise en place de sous compteurs par le club canin
 - d. Projet de Parc naturel régional de Bresse : Kit de communication à destination des Conseillers municipaux
 - e. Stratégie de remplacement de Mr TRONTIN à son départ en retraite
 - f. Projet Eolien
 - g. Modifications Conditions d'occupation logement d'urgence

Délibérations votées :

L'an deux mil vingt-deux, le 2 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de Montret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BESSON, Maire de Montret.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 14
- En exercice : 14
- Qui ont pris part aux délibérations : 12

- Date de la convocation : 24/08/2022

Étaient présents : BESSON Stéphane, COULON Aurore, DIOT Nadine, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, SCHEFFER Sabine, ZANOTTI Alain, CHASSOT Samuel, LONJARRET Maxime, LACONDEMINÉ Aurélien, GAUTHIER Sophie

Excusés : BERRIER Bruno, CHATELET Stéphane

Délibération n° 2022/028 - Bureau de Tabac : Sollicitation de Mme RANDU pour l'obtention de la gratuité de loyer d'un mois suite aux travaux de rénovation du bureau de tabac.

Suite à la demande par courrier de Madame RANDU d'une participation de la mairie aux charges liées d'une part aux travaux réalisés au sein du bureau de Tabac et d'autre part pour perte d'exploitation. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une remise gracieuse d'un loyer au profit de Madame Lydie RANDU, locataire du bureau de Tabac de Montret et dont la commune est bailleur.

Décide à 10 pour 1 abstention et 1 contre

- De procéder à une remise gracieuse d'un loyer à hauteur de 369.28 € pour le mois de septembre 2022, au profit de Madame Lydie RANDU, locataire du bureau de Tabac de Montret.

Délibération n° 2022/029 - Aménagement de la traversée du bourg - Avenant n°01, au marché du 05/07/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande Publique notamment le Livre IV de la Deuxième Partie dudit code relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre du 05/07/2021 relatif à l'aménagement de la traversée du bourg, conclu avec le bureau d'études 2AGE CONSEILS (mandataire) / ATELIER DU BOCAGE (cotraitant 1),

Vu l'ordre de service de réception de l'AVP,

Considérant qu'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est nécessaire au stade de l'AVP pour valider le coût prévisionnel de l'ouvrage et fixer le forfait définitif de rémunération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1er : De valider l'AVP remis par le maître d'œuvre, le montant du projet qui, initialement fixé à 440 000,00 € HT (tranche ferme de 400 000,00 € HT et tranche optionnelle 1 de 40 000 € HT), s'élève désormais à 450 446,50 € HT (tranche ferme uniquement, avec abandon de la tranche optionnelle 1).

En conséquence, les honoraires dus au maître d'œuvre s'en trouvent affectés et passent :

pour la tranche ferme de 22 110,00 € HT à 24 909,69 € HT, calculés sur la base d'un taux d'honoraires maintenu à 5,53 % (plus-value de 2 799,69 € HT représentant une augmentation de 12,67 % du montant initial de la tranche ferme)

pour le marché total de 26 400,00 € HT à 24 909,69 € HT (moins-value de 1 490,31 € HT représentant une diminution de 5,64 % du montant initial du marché)

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire, à signer l'avenant AVP tel qu'il est annexé à la présente ;

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2022 de la commune de Montret ;

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité ;

Article 5 : Monsieur le Maire, ou son représentant sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai.

Délibération n° 2022/030 – Locations facturation électricité Club House

Le Maire propose au Conseil Municipal de facturer à chaque locataire de la salle du Bordiau, située route de Simard à Montret, l'électricité consommée lors de la location de celle-ci.

Le coût du KWH appliqué pour la facturation de l'électricité sera basée sur la dernière facture d'électricité du fournisseur d'énergie

De mettre la salle à disposition à titre gratuit pour les associations Montretoises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De facturer à chaque locataire de la salle du Bordiau, située route de Simard à Montret, l'électricité consommée lors de la location de celle-ci.

De mettre la salle à disposition des associations Montretoise à titre gratuit.

Délibération n° 2022/031 – Tarifs locations tables et bancs

Le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer une tarification pour la location des anciennes tables et bancs du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De fixer le tarif de location au forfait de 2€ par table et 1€ par banc.

L'encaissement de cette location sera effectué par l'intermédiaire du Receveur Municipal à la Trésorerie de Louhans, régie effectuée en Mairie.

Délibération n° 2022/032 – Subvention association Restaurants scolaires du RPI Montret-savigny

Considérant le temps de travail périscolaire effectué par Mme CROT Mylène à 20 min par jour, payé par l'association Restaurants scolaires du RPI Montret- Savigny

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Restaurants scolaires du RPI Montret- Savigny correspondant aux montant des charges liées au temps de travail de Mme CROT Mylène sur le temps périscolaire de 13h à 13h20.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'attribuer une subvention à l'association Restaurants scolaires RPI Montret-Savigny correspondant aux montant des charges liées au temps de travail de Mme CROT Mylène sur le temps périscolaire de 13h à 13h20.

Délibération n° 2022/033 – Subvention association Simandre info' cours d'informatique à destination des aînés

Considérant le souhait de la commune de Montret de lutter contre la fracture numérique pénalisant particulièrement les aînés de la commune

Vu les échanges avec l'association Simandre Info' dispensant des cours d'informatique portés par des bénévoles sur la commune de Simandre

Vu le montant de l'adhésion à l'association Simandre info' de 32€ par participant

Vu le souhait de la mairie de soutenir la mise en place d'un groupe composé d'une quinzaine d'administrés pour participer aux cours d'informatique proposés par l'association Simandre info' sur la période de octobre 2022 à juin 2023 à raison 1h30 de cours par semaine, hors vacances scolaires.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière, sous forme de prise en charge des frais de l'adhésion à l'association Simandre info', pour tout administré retenu par la mairie qui s'engagera à suivre l'un des modules de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'attribuer une subvention à l'association Simandre info' à hauteur de 32 € par administré qui participera au cours d'informatique sur la période octobre 2022 à juin 2023 et porté par la commune de Montret

Points abordés :

1. Désignation du secrétaire de séance

Désigné secrétaire de séance Mme SCHEFFER Sabine

2. Présentation du P.V. de la séance précédente

Présentation et signature du Procès-Verbal du 24 juin 2022

4. Aménagement de la traversée du bourg

Le Maire informe le Conseil que les travaux ont commencé lundi 29 août, la croix a déjà été enlevée et stockée à l'atelier et sera remise en place après les travaux. Le Maire, Messieurs Petiot et Chatelet ont assisté à la réunion de chantier, les travaux route de Chalon avancent très vite. Pas de problèmes particuliers pour le moment.

Le Maire fera remonter lors de la prochaine réunion de chantier la nécessité d'un balayage plus rigoureux des de cailloux au croisement de la route de Juif avec la route de Simard. Deux « accidents mineurs » ont été constatés.

a. Déplacement compteur de gaz local boucherie

Monsieur le maire informe que nous avons reçu un devis de GRDF d'environ 12000€ pour le dévoiement tuyau de gaz et le déplacement du compteur de gaz nécessaire à la construction de la futur rampe PMR devant le local de la boucherie. Monsieur le Maire a écrit à GRDF pour contester ce devis jugé beaucoup trop élevé.

5. Point tarif de l'énergie

Le Maire rappelle que lors du vote du budget, le montant alloué pour la fourniture de gaz avait été multiplié par 3 pour faire aux augmentations annoncées pour cette année 2022.

La facture de gaz pour le 1er semestre 2022 laisse apparaitre de grosses fluctuations sur le prix du gaz d'un mois à l'autre. Certain mois nous constatons un prix multiplié par 10 par rapport à l'année précédente.

Des économies devront être réalisées et des charges différées pour maintenir notre budget à l'équilibre et ne pas « exploser » les charges.

Conformément aux recommandations les bâtiments publics verront la température ramenée à 19°C. De plus les parties communes type couloirs à l'école verront leurs températures abaissées.

Parallèlement, Monsieur le Maire est chargé de revoir le calcul des charges liées au gaz appliquées aux locataires des logements situés au-dessus de la mairie.

6. Locations : Facturation électricité

a. Salle des fêtes tout au long de l'année

Délibération déjà prise en 2017, l'électricité est facturée à la consommation à chaque location.

8. Attribution logement Mme GARCIA (Ancienne Gendarmerie)

Le Maire expose que M. ADOR actuellement locataire au 120 rue de la Cure, a déposé son préavis pour quitter son logement au 8 septembre 2022. Parallèlement la mairie a reçu une demande de Madame GARCIA pour bénéficier de ce logement dès la sortie de M. ADOR.

Le conseil municipal attribue le logement à Madame GARCIA Diandra

Les états des lieux, sortant et entrant, ainsi que la signature du bail auront lieu le jeudi 8 septembre.

9. Point financier marché festif du mois d'août pour attribution subvention si nécessaire

Les résultats financiers présentés par l'association « classe 2 », suite à l'organisation du marché festif du mois d'août 2022, laisse apparaître un excédent. De fait, l'association renonce à solliciter une subvention auprès de la commune.

10. Questions diverses :

b. Mise en place de sous compteurs par le club canin

Le Maire informe que le Club canin a fait faire des devis par les entreprises Eric BAS et SARL Pourette pour la mise en place de sous compteurs, eau et électricité, au stade Bordiau. Conformément aux engagements pris lors de la signature du bail ces travaux seront pris en charge par l'association. Les travaux sont prévus prochainement.

c. Projet de Parc naturel régional de Bresse : Kit de communication à destination des Conseillers municipaux

Un kit de communication réalisé par « Les amis du Parc » est distribué aux élus.

d. Stratégie de remplacement de Mr TRONTIN à son départ en retraite

Le Maire indique aux élus qu'il nous faut anticiper le départ en retraite de Pascal TRONTIN, prévu pour le mois d'août 2023. Un groupe de travail sera mis en place avec le Maire, Alain ZANNOTI, Sabine SCHEFFER, Samuel CHASSOT, Aurélien LACONDEMIINE. Le but de la commission est de travailler sur les besoins de la commune quant au recrutement d'un nouvel agent.

e. Projet éolien

A la demande de Mr CHASSOT, conseiller municipal, un point sur la question d'un projet éolien sur la commune est fait. Le Maire indique que l'entreprise Total Energies devait faire un point auprès des propriétaires des terrains concernés par un éventuel projet. A ce jour aucun contact n'a été pris. Parallèlement le Maire est entré en contact avec Mr VALLAR technicien de la société Total Energie en charge d'accompagner les communes en réflexion sur la mise en place de parcs d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, etc...). Une rencontre sera programmée prochainement pour échanger avec Mr VALLAR.

f. Conditions d'occupations du logement d'urgence

Le Maire expose la nécessité de faire évoluer le règlement d'occupation du logement d'urgence, afin d'élargir notre offre pour la mise en sécurité des personnes dans le besoin. Après échange il est décidé que le logement d'urgence pourra être mis à disposition uniquement les weekends, si besoin, et ce sur une période pouvant aller jusqu'à 5 semaines sous couvert d'une convention signée entre la mairie et le bénéficiaire.

Montret le 2 septembre 2022,

**Stéphane BESSON,
Maire.**

**Sabine SCHEFFER,
Secrétaire de séance.**

